

confiserie, les aliments pour animaux domestiques, les médicaments disponibles sans ordonnance, ainsi que les biens reliés à la santé et à la conservation de l'énergie.

Les recettes provenant de la taxe sur le tabac ont augmenté de 591 millions de dollars (50,4 %) pour atteindre 1 763 millions de dollars, ce qui est le résultat de la hausse d'un cent la cigarette de la taxe d'accise spécifique s'appliquant aux cigarettes qui a pris effet en mai 1985.

Les recettes tirées des cotisations versées au régime d'assurance-chômage ont augmenté de 1 166 millions de dollars (15,3 %), comparativement à une hausse de 298 millions de dollars (4,1 %) en 1984-1985. L'accroissement plus rapide des recettes en 1985-1986 est attribuable au relèvement des taux de cotisation de même qu'à une augmentation du nombre de cotisants.

Les recettes provenant du prélèvement d'indemnisation pétrolière ont diminué de 1 114 millions de dollars (50,5 %), tandis que celles tirées de l'impôt sur les revenus pétroliers et gaziers ont diminué de 566 millions de dollars en raison, dans les deux cas, de l'élimination progressive des impôts relatifs à l'énergie, comme cela était prévu aux termes de l'Accord de l'Ouest sur l'énergie.

Le produit de l'impôt sur le revenu des sociétés a diminué de 170 millions de dollars, en raison de la chute des bénéfices des sociétés, et du recours à divers crédits d'impôt et aux dispositions permettant de reporter les pertes sur d'autres exercices.

22.1.2 Dépenses générales brutes

Pour l'exercice financier 1985-1986, les dépenses générales brutes (tableau 22.3) n'ont augmenté que de 3 049 millions de dollars (2,6 %), comparativement à la hausse de 12 415 millions de dollars (13,1 %) enregistrée en 1984-1985. L'augmentation de 1985-1986 est principalement attribuable à la croissance des dépenses au chapitre du service de la dette et des dépenses engagées dans les domaines de la sécurité sociale, de la protection des personnes et des biens, et des transferts aux entreprises. L'accroissement des dépenses a été en partie contrebalancé par une baisse considérable des dépenses au chapitre de la conservation des ressources et du développement industriel, du logement, et des transports et communications.

Le service de la dette a augmenté de 3 498 millions de dollars (17,1 %) pour atteindre 23 993 millions de dollars en 1985-1986, ce qui est le reflet de l'augmentation de l'encours des emprunts non échus au cours de l'année.

Les dépenses au chapitre de la sécurité sociale se sont accrues de 1 775 millions de dollars, soit de 11,3 %, en raison des dépenses additionnelles de 1 107 millions de dollars engagées dans le cadre

du Programme de la sécurité de la vieillesse, ainsi que de la hausse de celles faites dans le cadre du Régime de pensions du Canada, le gouvernement ayant dû y consacrer 685 millions de dollars de plus que l'année précédente.

Les ressources affectées à la protection des personnes et des biens ont augmenté de 1 022 millions de dollars (9,4 %). Les deux principaux facteurs qui ont contribué à l'augmentation des dépenses à ce chapitre sont le paiement de 791 millions de dollars qui a été effectué à l'intention des déposants non assurés de la Banque Commerciale du Canada et de la Banque Northland, ainsi que le montant supplémentaire de 120 millions de dollars dépensé au chapitre de la défense, dans le cadre des engagements qu'a pris le Canada envers ses alliés de l'OTAN. L'augmentation du budget consacré à la défense a été partiellement compensée par le report de certaines dépenses en immobilisations à l'année 1986-1987.

L'augmentation des transferts aux entreprises, qui a nécessité des dépenses supplémentaires de l'ordre de 494 millions de dollars en 1985-1986, est principalement attribuable à la contribution supplémentaire de 1 188 millions de dollars représentant la prise en charge, par le gouvernement du Canada, de la dette à long terme de la Société financière Canadair. Par comparaison, cette société avait reçu 300 millions de dollars en 1984-1985. Cette forte augmentation des montants versés à la Société financière Canadair a été contrebalancée par la diminution des transferts effectués à d'autres entreprises.

Les dépenses au chapitre de la conservation des ressources et du développement industriel ont diminué de 2 852 millions de dollars (26,1 %) au cours de l'exercice financier 1985-1986. Cette importante baisse est principalement attribuable au sous-secteur du pétrole et du gaz, où le Programme d'indemnisation pétrolière et le Programme d'encouragement du secteur pétrolier ont été progressivement supprimés, conformément à l'Accord de l'Ouest sur l'énergie.

La diminution des dépenses dans le secteur du logement, qui a été de l'ordre de 607 millions de dollars, soit de 28,9 %, est largement attribuable à la suppression graduelle du Programme de protection hypothécaire géré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, à la diminution des transferts versés pour la rénovation urbaine ainsi qu'à la disparition du programme de subventions pour l'isolation des maisons.

Les principaux facteurs qui ont contribué à la baisse des dépenses de 277 millions de dollars (7,4 %) dans le domaine des transports et communications sont la diminution des montants versés à la Commission canadienne du blé pour